

Le Lamantin, le 10 février 2017

NOTE AUX ELEVES DE TERMINALES ET AUX ETUDIANTS

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

Tous les élèves de terminale et les étudiants qui souhaitent bénéficier d'une bourse et d'un logement (pour l'année scolaire 2017-2018) sont invités à effectuer leurs demandes **D.S.E. sur internet** au **C.D.I.** ou à leur domicile.

Connexion : <http://www.crous-antillesguyane.fr> –

Rubrique « Demande de DSE » OU sur le site de dépôt du DSE : <http://etudiant.gouv.fr>

Les étudiants et futurs étudiants devront se munir, lors de la saisie de leur dossier de :

- L'avis fiscal 2016 sur les revenus 2015 de leurs parents (ligne revenu brut global)
- Le numéro B.E.A. pour les lycéens de terminales (numéro présent sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat)
- Pour les élèves de STS (numéro présent sur le relevé des notes du baccalauréat)
- Les renouvelants doivent indiquer leur n° I.N.E.

Ces rubriques doivent obligatoirement être renseignées. Il est indispensable d'effectuer une saisie exhaustive des vœux pour éviter, le plus, possible les modifications apportées au dossier par rapport à la saisie initiale.

Les étudiants et futurs étudiants doivent se connecter **le plus tôt possible** afin d'éviter les « pics » de saisies pouvant conduire à la saturation des serveurs ou à des délais d'attente trop importants.

Un dossier sera envoyé par email à tous les étudiants (primo entrants ou renouvelants).

L' étudiant devra :

- vérifier les informations saisies par ses soins afin de les valider (ou de les modifier) .
- dater et signer le dossier.

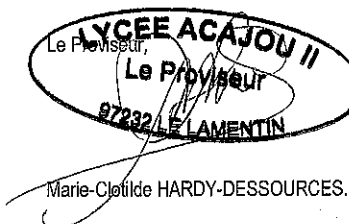
Ce document imprimé par l'étudiant devra être retourné, accompagné des justificatifs nécessaires à l'adresse suivante :

S2i
DSE CROUS ANTILLES-GUYANE
BP 2100
97193 JARRY CEDEX

Aucun dossier ne devra être retourné au CROUS/CLOUS (par les établissements ou les étudiants).

A la rentrée la mise en paiement de la bourse ne sera effective que lorsque les services du CROUS seront en possession des pièces justificatives ci-après :

- Certificat de scolarité, année 2017-2018, du candidat ainsi que ceux de ses frères et sœur inscrits dans l'enseignement supérieur.



Le Proviseur,
LYCÉE ACAJOU II
Le Proviseur
97232 LE LAMENTIN
Marie-Clotilde HARDY-DESSOURCES.